

Image not found or type unknown



Victime d'un dégât des eaux indemnisation??????????????

Par **marineblue**, le **09/02/2012** à **15:44**

Je suis propriétaire non occupant d'un appartement dans une copropriété.

En décembre 2011 j'ai constaté que les peintures des plafonds s'écaillaient par grandes plaques, j'ai fait réaliser les travaux de réfection par une entreprise

En janvier 2012 j'apprends par hasard par un voisin que l'ensemble des copropriétaires ont été victimes d'un dégât des eaux causé par la rupture d'une canalisation appartenant à la copropriété et qu'ils avaient tous été indemnisés par l'assureur de la copropriété.

Un conseiller de l'antenne de justice de ma ville me dit que le syndic de la copropriété aurait dû m'avertir pour que je vérifie si mon appartement était touché.

Je téléphone au syndic qui me répond que ce n'est pas dans ses fonctions

Qui a raison?????????????????

Merci par avance pour vos conseils